

economie.gouv.fr

Le portail de l'Économie, des Finances,
de l'Action et des Comptes publics

Lettres d'information



Particuliers

Entreprises

Les ministres

Les ministères

Rechercher

Agents des MEF

FACTE

Intéressement et participation

Coronavirus Covid-19

Coronavirus Covid-19 : Des mesures immédiates de soutien aux entreprises

MOBILISATION NUMÉRIQUE : L'ÉTAT ET LES ENTREPRISES DU E-COMMERCE SE MOBILISENT POUR AIDER LES COMMERÇANTS À VENDRE EN LIGNE PENDANT LE CONFINEMENT

Mis en ligne le 26 mars 2020

Les mesures sanitaires prises dans le cadre de la lutte contre le COVID-19 conduisent à réduire fortement voire à stopper l'activité de certains commerces « physiques ».

Pour permettre aux consommateurs de soutenir leurs commerces de proximité et aux commerces de proximité de poursuivre une activité en ligne et d'écouler leurs stocks, Cédric O, secrétaire d'Etat chargé du Numérique, et Agnès Pannier-Runacher, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Économie et des Finances, rendent aujourd'hui publiques les offres, gratuites ou préférentielles, recueillies auprès de nombreuses entreprises du e-commerce : www.economie.gouv.fr/coronavirus-e-commerce-offres-preferentielles-commerçants

Dans le sillage de l'appel aux entreprises du numérique, lancé par Cédric O le 10 mars dernier, de nombreuses entreprises se sont en effet mobilisées pour fournir des solutions aux commerçants, en matière de vente en ligne, de paiement ou de livraison.

La vente en ligne reste en effet autorisée, dans le cadre strict des consignes à mettre en œuvre pour assurer des conditions sanitaires irréprochables, tant pour ceux qui préparent les colis, que ceux qui les livrent ou les reçoivent. A cet effet, le gouvernement a publié un guide des bonnes pratiques à destination des professionnels : <https://www.economie.gouv.fr/coronavirus-precautions-sanitaires-livraison-colis>

Le canal du e-commerce n'étant pas toujours facilement accessible pour les commerçants, notamment les plus petits d'entre eux, un guide pratique à destination des artisans, commerçants et indépendants a été publié samedi 20 mars sur la plateforme « France Num » pour aider les petites entreprises à utiliser ces outils : <https://www.francenum.gouv.fr/comprendre-le-numerique/artisans-commerçants-independants-comment-maintenir-une-activite-economique>

Au-delà des commerçants eux-mêmes, l'objectif est de faire connaître auprès des consommateurs les options à leur disposition pour continuer à soutenir leurs commerces de proximité pendant cette période difficile, sans aucun compromis avec les règles sanitaires en vigueur.



RETOUR À LA LISTE





Mairie de FAY DE BRETAGNE

11 rue de la Mairie

44130 FAY-DE-BRETAGNE

☎ 02 40 87 42 18

📧 CONTACTEZ-NOUS

Horaires :

Ouverture au public du lundi au vendredi

de 09h00 à 12:30 et de 14:00 à 17h45 (FERMÉ le mardi matin- accueil le jeudi ap.midi sur RDV)

de 9h à 12h le samedi

Urbanisme : lundi au vendredi: de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30 (FERMÉ le mardi matin- accueil le jeudi ap.midi sur RDV)